

Subventions d'équipe pour la recherche sur l'arrêt cardiaque

**Questions et réponses en lien avec le webinaire
(Q&R)**

Novembre 2025

Questions et réponses

I. Occasion de financement.....	3
Établissements admissibles et financement	3
Domaines de recherche prioritaires	3
Membres de l'équipe, projets et collaboration	4
Intelligence artificielle	5
II. Documents justificatifs	5
CV abrégé	5
Formulaire d'auto-identification	6
III. Étape de l'inscription.....	6
IV. Collaboration internationale et règles de financement.....	7

I. Occasion de financement

Établissements admissibles et financement

Q. Un organisme ou un établissement à but non lucratif qui souhaite mener des recherches dans l'un des domaines établis peut-il présenter une candidature indépendante ou doit-il le faire uniquement par l'entremise d'un établissement universitaire ou d'une affiliation avec un tel établissement?

R. Les critères d'admissibilité sont énoncés à la section **A.3 Critères d'admissibilité** des [Lignes directrices du concours](#). Les candidates et candidats doivent lire attentivement ces critères afin de déterminer s'ils y répondent.

Q. Y a-t-il un pourcentage du financement alloué pour couvrir les coûts indirects?

R. Comme indiqué à la section **C.2 Coûts indirects** : « Cœur + AVC et les partenaires de financement, le cas échéant, ne prennent en charge que les coûts directs de la recherche. Aucun financement ne doit être utilisé pour couvrir les coûts indirects de la recherche ».

Domaines de recherche prioritaires

Q. Que se passe-t-il si des chercheuses et chercheurs de notre équipe travaillent dans de multiples domaines de recherche? Ces personnes doivent-elles alors présenter leur travail dans un seul domaine dans le cadre de leur demande?

R. La section **A.2 Structure des subventions d'équipe** indique ce qui suit : « Cette occasion de financement est conçue pour subventionner trois (3) équipes de recherche dans l'un des domaines de recherche prioritaires établis ». Par conséquent, les équipes interdisciplinaires sont invitées à présenter leur candidature, mais leur proposition doit se concentrer sur l'un des trois domaines de recherche prioritaires.

Q. Si les trois candidatures les plus intéressantes portent sur le domaine de la prévention, verserez-vous une subvention à ces trois équipes?

R. La section **A.2.1 Valeur des subventions d'équipe** précise ce qui suit : « Ce concours vise à financer trois (3) subventions d'équipe interdisciplinaire (une [1] dans chaque domaine de recherche prioritaire établi) ». De plus, comme indiqué à la section **A.5.5** : « Si aucune demande n'est retenue pour un domaine de recherche en particulier, la subvention associée à ce dernier pourrait être accordée à l'équipe de recherche ayant obtenu la deuxième note globale la plus élevée ».

Q. Les candidates et candidats doivent-ils décrire une étude précise fondée sur une hypothèse (essai clinique, étude de mise en œuvre, etc.) dans leur demande?

R. Les candidates et candidats doivent suivre les directives présentées à la section **B.2.1 Formulaire de candidature** concernant la structure et le contenu requis. Ils doivent décrire les activités de recherche propres au domaine choisi et la méthodologie qui cadrent avec la raison d'être et les objectifs de cette occasion de financement.

Q. Quel est le nombre de projets de recherche pouvant être proposés par équipe pour chacun des domaines de recherche prioritaires? Une même équipe de recherche peut-elle proposer plus d'un projet?

R. Il n'y a aucune limite quant au nombre de projets pouvant être proposés par une équipe. Chaque équipe peut proposer plusieurs activités ou projets de recherche dans le domaine de recherche prioritaire choisi, à condition qu'ils cadrent avec les objectifs généraux de l'occasion de financement et qu'ils puissent être réalisés en respectant l'enveloppe budgétaire et la durée de la subvention.

Membres de l'équipe, projets et collaboration

Q. Est-il possible de nommer une chercheuse ou un chercheur en début de carrière comme candidate principale désignée ou candidat principal désigné?

R. Comme indiqué à la section **A.3 Critères d'admissibilité** des [Lignes directrices du concours](#) : « La candidate principale désignée ou le candidat principal désigné doit avoir opté pour un travail de recherche indépendant dans des établissements canadiens admissibles ». Il n'y a aucune restriction concernant le stade de la carrière des candidates principales désignées ou candidats principaux désignés; ils peuvent donc être des chercheuses ou chercheurs de n'importe quel stade de carrière, y compris en début de carrière.

Q. Dans les lignes directrices du concours, il est précisé ce qui suit : « Toute participation du secteur privé ou de l'industrie doit être exempte de conflit d'intérêts ». La participation de membres de l'industrie peut-elle nuire ou contribuer à l'acceptation d'une candidature?

R. La section **A.1 Raison d'être et objectifs** indique ce qui suit : « On s'attend à ce que les équipes de recherche soient composées de membres provenant de divers secteurs et de disciplines variées, ainsi que d'établissements multiples (p. ex. spécialistes de la recherche ou de la médecine clinique... membres de l'industrie) ». La participation de membres de l'industrie est donc acceptée dans le cadre de ce concours. Les candidates et candidats sont invités à décrire clairement, dans leur demande, le rôle et les contributions des partenaires de l'industrie. Ils veilleront aussi à ce que cette participation respecte les exigences énoncées dans les [Lignes directrices du concours](#). Il incombe aux candidates et candidats de régler toute question liée aux conflits d'intérêts, et en détailler la résolution dans le cadre du projet de recherche proposé.

Q. Pouvez-vous clarifier s'il est nécessaire de communiquer avec d'autres équipes dans le cadre du processus de dépôt de candidature?

R. Les équipes ne sont pas tenues de communiquer entre elles dans le cadre de la préparation de leur candidature. Une fois le financement reçu, les trois équipes subventionnées devront toutefois collaborer afin de soutenir l'utilisation des ressources et d'accroître l'incidence de la recherche. Les sections **A.2.3 Thèmes transsectoriels** et **A.4.3 Conditions du financement** présentent les attentes en matière de collaboration entre les équipes subventionnées, notamment en ce qui concerne les rencontres annuelles, la formation et les activités de mobilisation des connaissances.

Q. Pouvez-vous donner davantage de précisions sur les thèmes transsectoriels?

R. Comme indiqué à la section [A.2.3 Thèmes transsectoriels](#) des lignes directrices du concours : « Trois thèmes transsectoriels ont été établis pour cette occasion de financement afin de soutenir la collaboration entre les équipes de recherche financées et l'utilisation des ressources par celles-ci : (1) partage et gestion des données; (2) mobilisation des connaissances; et (3) formation et renforcement des capacités ». Chaque équipe doit élaborer des plans pour ces trois thèmes transsectoriels, en précisant la ou le responsable de chacun, les stratégies de collaboration et les ressources qui seront mises au point. Vous trouverez de plus amples renseignements dans la section [A.2.3](#) des [Lignes directrices du concours](#).

Intelligence artificielle

Q. Pouvez-vous expliquer en quoi consiste l'exigence liée à la divulgation du contenu généré par l'intelligence artificielle (IA) mentionnée dans le formulaire de candidature? Comment les candidates et candidats doivent-ils indiquer quel contenu a été généré par l'IA s'ils l'ont utilisé dans l'ensemble du document?

R. La section [C.5 Intelligence artificielle](#) présente les exigences liées à la divulgation du recours à des outils d'IA générative (p. ex. grands modèles de langage) pour la préparation de documents associés à leur demande : « les candidates et candidats doivent clairement indiquer le contenu qui a été généré par l'IA dans leurs propositions et les documents associés à leur demande ». Les candidates et candidats doivent clairement indiquer quelles parties de leurs propositions et documents associés à leur demande ont été générées par l'IA, comme stipulé à la section [C.5](#).

Il n'est pas nécessaire de divulguer l'utilisation d'outils d'IA non générative, tels que des logiciels de correction grammaticale et orthographique (p. ex. Grammarly). Les candidates et candidats qui utilisent l'IA générative sont invités à lire attentivement la section [C.5](#) pour le faire de façon transparente et responsable dans le cadre du processus de dépôt de candidature.

II. Documents justificatifs

CV abrégé

Q. Avez-vous un formulaire de CV abrégé plus convivial? Le modèle actuel est difficile à utiliser.

R. Comme indiqué à la section [B.2.2](#), sous « Exigences relatives au CV abrégé » : « La candidate principale désignée ou le candidat principal désigné, les candidates principales et les candidats principaux, ainsi que les responsables des thèmes transsectoriels doivent remplir un **CV abrégé de Cœur + AVC** ». Aucun autre modèle de CV abrégé ne sera accepté.

Q. Quel est le type de CV requis (CV commun canadien, CV descriptif ou autre) pour chacun des rôles dans le cadre de la demande?

R. Comme indiqué à la section [B.2.2](#), sous « Exigences relatives au CV abrégé » : « La candidate principale désignée ou le candidat principal désigné, les candidates principales et les candidats principaux, ainsi que les responsables des thèmes transsectoriels doivent remplir un **CV abrégé de Cœur + AVC** ». Aucun autre modèle de CV abrégé ne sera accepté pour les personnes occupant ces rôles.

Formulaire d'auto-identification

Q. De quelle façon les données tirées du formulaire d'auto-identification seront-elles utilisées dans le cadre de l'évaluation des demandes de subvention?

R. Le formulaire d'auto-identification est anonyme et sera utilisé à des fins statistiques seulement. Aucun renseignement permettant de vous identifier personnellement ne sera recueilli, et vos réponses ne seront utilisées dans aucune évaluation de candidature ni aucun processus décisionnel.

III. Étape de l'inscription

Q. Est-il nécessaire d'indiquer le domaine de recherche choisi (parmi les trois proposés) au moment de l'inscription?

R. Oui, les candidates et candidats doivent choisir leur domaine de recherche prioritaire au moment de l'inscription.

Q. Est-ce qu'un examen par les pairs est effectué à l'étape de l'inscription ou est-ce que toutes les équipes qui s'inscrivent auront l'occasion de présenter une demande de subvention?

R. Comme indiqué à la section **A.5.1 Examen du formulaire d'inscription** : « *Les organismes de financement effectueront un examen administratif pour évaluer leur admissibilité de même que la pertinence de leur demande par rapport à la raison d'être et aux objectifs du concours, ainsi qu'aux domaines de recherche* ».

L'examen administratif n'est pas un examen par les pairs, mais plutôt un processus interne visant à vérifier que les demandes respectent les [Lignes directrices du concours](#). Seuls les candidats et candidates admissibles seront invités à soumettre une demande détaillée.

Q. Pourriez-vous revoir l'échéancier entre l'acceptation de l'inscription et l'invitation à présenter une demande détaillée? Le délai semble court entre l'invitation et la date limite pour soumettre la demande détaillée.

R. Les invitations à soumettre une demande détaillée devraient être envoyées à la mi-janvier. Tous les efforts sont déployés afin d'accorder aux candidates et candidats un délai équitable pour effectuer les étapes de l'inscription et de la demande détaillée.

Cela dit, les candidates et candidats sont invités à préparer leur matériel à l'avance, en suivant les directives énoncées dans les [Lignes directrices du concours](#).

IV. Collaboration internationale et règles de financement

Q. S'il existe déjà une relation de recherche entre des partenaires du Canada et des États-Unis, de quelle façon faut-il la présenter?

R. Les sections [A.1 Raison d'être et objectifs](#) et [A.4.3 Conditions du financement](#) expliquent la collaboration avec les équipes financées par l'American Heart Association (AHA). La section [A.4.3](#) précise que les activités de recherche soutenues par les fonds doivent se dérouler principalement au Canada. La conclusion de contrats de services spécialisés avec des établissements non canadiens peut être justifiée si une telle expertise n'est pas offerte au Canada.

Q. Est-il possible d'utiliser des fonds canadiens pour soutenir des partenaires ou des centres aux États-Unis? Comment la collaboration avec des équipes financées par l'AHA fonctionne-t-elle?

R. Oui, il est possible de collaborer avec des centres aux États-Unis et avec des équipes financées par l'AHA. Les fonds canadiens doivent toutefois servir principalement à soutenir la recherche effectuée au Canada. Des exceptions peuvent être accordées pour de l'expertise ou des services spécialisés qui ne sont pas offerts au Canada, comme indiqué à la section [A.4.3 Conditions du financement](#): « Les activités de recherche soutenues par les fonds doivent se dérouler principalement au Canada. Une justification sera nécessaire pour permettre la conclusion de contrats de services spécialisés avec des établissements non canadiens qui donnent accès à de l'expertise de premier plan, à des installations, à des technologies, à des populations uniques, à des environnements, à de la formation en recherche ou à de l'application des connaissances qui ne sont pas offerts au Canada ».

Si vous présentez une demande en partenariat avec une équipe américaine, veuillez noter qu'il s'agit de concours de subventions indépendants. Par conséquent, l'examen de ces demandes sera effectué de façon indépendante. Le calendrier des concours de subventions indépendants de Cœur + AVC et de l'AHA est conçu pour favoriser la collaboration et l'engagement des équipes de recherche financées.

Q. Pouvez-vous expliquer le rôle des équipes américaines financées par l'AHA? Devons-nous entrer en contact avec les candidates et candidats dès maintenant?

R. La section [A.1 Raison d'être et objectifs](#) précise ce qui suit : « Ces subventions sont coordonnées à l'occasion de financement relative à l'arrêt cardiaque de l'American Heart Association (AHA) afin d'encourager la collaboration et l'établissement de partenariats entre les équipes de recherche sur l'arrêt cardiaque subventionnées (équipes de recherche) pour conjuguer et accroître les activités de recherche ainsi qu'en tirer profit, s'il y a lieu ».

Les candidates et candidats sont invités à expliquer comment ils envisagent de collaborer avec les équipes de recherche financées par l'AHA. Nous sommes néanmoins conscients que les modalités complètes de cette collaboration ne seront définies qu'après l'annonce des résultats des concours. Les équipes de recherche financées par Cœur + AVC et celles financées par l'AHA sont tenues d'examiner les possibilités de collaboration et de coorganiser au moins un symposium transfrontalier pendant la période de financement de la subvention, comme indiqué à la section [A.4.3 Conditions du financement](#).

Q. Les responsables des thèmes transsectoriels doivent-ils travailler dans un établissement canadien admissible (comme c'est le cas pour la candidate principale désignée ou le candidat principal désigné et les candidates principales et candidats principaux) ou peuvent-ils travailler à l'international, étant donné qu'ils n'occupent pas un rôle de candidat principal désigné ou de candidat principal?

R. Comme indiqué à la section **A.3 Critères d'admissibilité** : « *La candidate principale désignée ou le candidat principal désigné et les candidates principales et candidats principaux doivent avoir opté pour un travail de recherche indépendant dans des établissements canadiens admissibles* ». En ce qui concerne les responsables des thèmes transsectoriels, il n'y a aucune exigence explicite quant à la nécessité de travailler dans un établissement canadien.

Les candidates et candidats sont invités à justifier leur choix quant aux responsables de thèmes transsectoriels et à expliquer comment ceux-ci soutiendront les responsabilités et les objectifs liés à la subvention d'équipe dans leur établissement ou leur région.

Q. Y a-t-il une seule enveloppe budgétaire pour les candidates et candidats du Canada et ceux des États-Unis, ou deux enveloppes distinctes?

R. Les subventions d'équipe pour la recherche sur l'arrêt cardiaque de Cœur + AVC sont des concours de subventions indépendants qui disposent d'une enveloppe budgétaire de 5 000 000 \$ CA pour financer une équipe de recherche pour chacun des trois domaines de recherche prioritaires établis.